

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
HONNEUR – FRATERNITE – JUSTICE

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE
DIRECTION DE L'HABITAT

**Appel à Manifestations d'Intérêts International (AMI)
Pour le Recrutement d'un Bureau qui sera chargé de l'Etude de
création et de mise en place du Fonds de Financement de
l'Habitat (FFHA)**

AMI N° 08 /CPMP-MHUAT/2023

1. Le présent Appel public à manifestation d'intérêt fait suite à la publication du PPM2023 (paru dans le site www.armp.mr).
2. Dans Le cadre de loi n° 004-23 en date du 26 Janvier 2023 relative à la promotion immobilière. le Gouvernement Mauritanien a décidé la **création d'un fonds de Financement de l'habitat (FFHA)** pour contribuer à la promotion et au financement des opérations d'habitat en vue de permettre l'accession des logements aux couches sociales à faibles revenus et de faciliter l'exercice de l'activité de la promotion immobilière.
3. Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire envisage, sur budget de l'état de financer la prestation relative au recrutement d'un bureau qui sera chargé de l'étude de création et de mise en place du FFHA.
4. Les services d'ingénierie, objet du présent Appel à manifestations d'intérêt AMI, portent sur la réalisation de l'étude de mise en place du FFHA à travers notamment :
 - la Formulation de propositions sur le montage institutionnel et organisationnel du Fonds(FFHA)
 - l'examen des sources potentielles de l'alimentation du Fonds en tenant compte de la fiscalité immobilière et la facilitation des conditions de financement du logement dans le pays ;
5. N'est pas autorisé à soumissionner :
 - Les bureaux qui ont eu des contrats résiliés avec le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT) durant les deux dernières années.
 - Les bureaux qui ont des marchés encours d'exécution avec le département dépassant le nombre de trois marchés.
6. Les candidats intéressés et éligibles (en règle vis-à-vis de la CNSS et DGI pour les nationaux, et non faillite pour les étrangère qui doivent avoir un site internet URL actif et mentionné dans la réponse du candidat). Ceux-ci sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fonctions en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution des marchés analogues, l'organisation technique et managériale du cabinet, les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels permanents et occasionnels). Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Références requises pour la qualification sont les suivantes :

Références Générales dans le domaine des études économique

Références spécifiques : dans le domaine des études de faisabilité pour la création de fonds ou d'institutions financières.

- L'expérience générale **30%**;
- L'expériencespécifique**70%**;

NB: les expériences non attestées par un maitre d'ouvrage public, parapublic ou une organisation reconnue, ne seront pas prises en compte dans l'évaluation

7. Une liste des candidats, qui ne saurait être supérieure à huit (08), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés, seront ensuite invités à présenter leurs propositions sur la base du dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode : de sélection fondée sur la qualité technique et le coût (sélection qualité-coût). La procédure de la sélection d'une liste restreinte sera conduite en application de la loi n° 2021-024 abrogeant et remplaçant la loi n°2010-044 du 22 juillet 210 portant Code des Marchés Publics et ses décrets d'application.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :

Direction de l'Habitat : Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire

Tel : 00 222 20 79 25 25/ 36 65 30 96 ; Email : fatimetounahoui@gmail.com.

Immeuble du MHUAT/ 6^{ème} étage – KSAR – Nouakchott.

9. Les dossiers de candidature, **en version physique**, rédigés en langue arabe ou française (seules les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en français ; en arabe ou accompagnées de leur traduction conformes dans l'une de ces langues seront prises en compte pour l'évaluation) et établis **en trois exemplaires** dont l'originale devront être adressés au plus tard le **mardi 20 juin 2023 à 11H TU** à l'adresse indiquée ci-après: Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire **(CPMP-MHUAT):**
KSAR OUEST lot n° 58 C extensions château d'eau; tél:45240149,
Adresse E-mail: cmdhuat@gmail.com

Et porter la mention :

AMIN° 08/CPMP-MHUAT/2023

«Appel à manifestations d'intérêt national (AMI) pour le recrutement d'un bureau qui sera chargé de L'Etude de création et de mise en place du FFHA».

Le Secrétaire Général